

# À propos du Manifeste des Soixante

René Berthier

Le Manifeste des Soixante pose, à la veille de la fondation de l'AIT, la question des candidatures ouvrières. Proudhon écrit à ce sujet son dernier ouvrage, *De la capacité politique des classes ouvrières*, dans lequel il s'oppose aux « coalitions ouvrières » et aux grèves.

**L**ES MASSACRES ORGANISÉS par la bourgeoisie en juin 1848 et la politique répressive du Second empire avaient éloigné les ouvriers de l'action politique. Mais en 1860 Napoléon III s'engage dans une politique libérale et permet à une délégation ouvrière française de se rendre en 1862 à l'exposition universelle de Londres. Ce fut l'occasion de rencontres avec les militants des trade unions anglais, mieux organisés, mieux payés. A son retour, Tolain publia dans *l'Opinion nationale* une lettre dans laquelle il réclamait des réformes législatives, le droit de grève, la création de chambres syndicales.

## **Le Manifeste des Soixante**

Dans « Quelques vérités sur les élections de Paris », une brochure publiée en 1863, Tolain soutient le principe des candidatures ouvrières. Il rédige un Manifeste pour soutenir sa candidature à l'élection complémentaire de février 1864. Le texte, publié dans *l'Opinion nationale* le 17 février et signé par soixante prolétaires, présente un véritable programme de revendications sociales.

Pour les signataires, la Grande révolution reste encore prégnante et il s'agit d'achever l'œuvre commencée en 1789 : ils affirment que « l'égalité écrite dans la loi n'est pas dans les mœurs, et qu'elle est encore à réaliser dans les faits. » Le Manifeste constate que les ouvriers n'ont pas le droit de nommer des députés, d'apprendre à lire, de se réunir et de s'associer, ne bénéficient d'aucune instruction

professionnelle. Les enfants des ouvriers « passent souvent leurs plus jeunes ans dans le milieu démoralisant et malsain des fabriques, ou dans l'apprentissage, qui n'est guère encore aujourd'hui qu'un état voisin de la domesticité ». Leurs femmes « désertent forcément le foyer pour un travail excessif, contraire à leur nature, et détruisant la famille ». Surtout, les ouvriers n'ont pas le droit de s'entendre pour défendre pacifiquement leurs salaires, pour s'assurer contre le chômage.

Le document fait clairement la différence entre le droit politique et le droit social. Le suffrage universel nous a rendus majeurs politiquement, lit-on, « mais il nous reste encore à nous émanciper socialement » :

« On a répété à satiété : il n'y a plus de classes ; depuis 1789, tous les Français sont égaux devant la loi. Mais nous qui n'avons d'autre propriété que nos bras, nous qui subissons tous les jours les conditions légitimes ou arbitraires du capital ; nous qui vivons sous des lois exceptionnelles, telles que la loi sur les coalitions et l'article 1781, qui portent atteinte à nos intérêts en même temps qu'à notre dignité, il nous est bien difficile de croire à cette affirmation. »

L'article 1781 du code civil disposait que « le maître est cru sur son affirmation pour la quotité des gages, pour le paiement des salaires de l'année et pour les acomptes donnés pour l'année courante ». Il s'agit d'un droit inique où seule la position patronale est reconnue. Les relations entre ouvriers et patrons s'établissent par des « conventions particulières, mobiles et changeantes » ; le Manifeste réclame la liberté de s'associer qui permettra de « résister par la liberté et la solidarité à des exigences égoïstes et oppressives ».

« Nous marcherons à la conquête de nos droits, pacifiquement, légalement, mais avec énergie et persistance. »

Le Manifeste se veut rassurant à l'égard de ceux qui craignent que la liberté acquise ne conduise à la grève. Les ouvriers entendent poursuivre un but plus grand et plus fécond que celui « d'épuiser leurs forces dans des luttes journalières » qui conduiraient à la misère des uns et à la ruine des autres.

Le Manifeste se veut rassurant également à l'égard des classes moyennes. Il ne s'agit pas de « détruire les droits dont jouissent justement les classes moyennes, mais de conquérir la même liberté d'action ».

Rassurant, encore, le Manifeste nie rêver de « lois agraires », d'« égalité chimérique », de « partage », d'« impôt forcé, etc. » Ce sont là des « calomnies propagées par nos ennemis et adoptées par les ignorants » : « La liberté du travail, le crédit, la solidarité, voilà nos rêves. »

Les réformes que le Manifeste réclame ne peuvent en aucun cas être réalisées dans les conditions actuelles car « *nous ne sommes pas représentés* », répète-t-on. En effet, la grande majorité du corps législatif est « composée de grands propriétaires, industriels, commerçants, de généraux, de journalistes, etc. » dont on ne peut pas attendre qu'ils prennent l'initiative de réformes. La présence de représentants ouvriers comblerait « une lacune au Corps législatif où le travail manuel n'est pas représenté ».

Le Manifeste est l'affirmation de la nécessaire prééminence du droit social sur l'action caritative. La misère, lit-on n'est pas « d'institution divine » et la charité, « institution chrétienne », « a radicalement prouvé et reconnu elle-même son impuissance en tant qu'institution sociale ». La charité n'est plus qu'une « vertu privée » destinée à soulager la misère individuelle, mais maintenant qu'est affirmée la souveraineté du peuple, la « misère *imméritée* celle qui, sous forme de maladie, de salaire insuffisant, de chômage, enferme l'immense majorité des hommes laborieux, de bonne volonté, dans un cercle fatal où ils se débattent en vain : cette misère-là, nous l'attestons énergiquement, peut disparaître et elle disparaîtra ».

Le Manifeste réclame enfin – et surtout – le droit de constituer des chambres syndicales dont les patrons seraient exclus : « ce que nous demandons c'est une Chambre composée exclusivement d'ouvriers, élus par le suffrage universel ».

Les candidatures ouvrières ne mettent pas le régime en danger. Déjà a eu lieu le 31 mai précédent un vote à Paris : et pourtant, « le pays est calme ». Aussi un discret avertissement est lancé : il vaut mieux expérimenter aujourd'hui « la puissance des institutions libres » plutôt que d'« attendre les moments de crise, où les passions sont surexcitées par la détresse générale ». Or le corps législatif est « le

*SEUL* endroit où les ouvriers pourraient dignement et librement exprimer leurs vœux et réclamer pour eux la part de droits dont jouissent les autres citoyens ».

Encore une fois, le Manifeste se veut rassurant. Les revendications de la « bourgeoisie démocratique » sont les mêmes que celles du prolétariat, que les signataires du document préfèrent appeler le salariat : le suffrage universel dégagé de toute entrave ; la liberté de presse, de réunion régies par le droit commun ; la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat ; l'équilibre du budget, les franchises municipales.

Le Manifeste veut même montrer à la « bourgeoisie démocratique » que sans l'alliance du salariat, elle aura du mal à obtenir et conserver ces libertés. Les réclamations spécifiques des ouvriers portent sur l'instruction primaire gratuite et obligatoire et la liberté du travail.

La « liberté du travail » peut s'entendre de deux manières : la capacité pour les ouvriers d'acquérir leurs outils de travail, comme le souhaite Proudhon. Mais c'est sans doute aussi la capacité d'organiser des caisses de secours mutuel et des caisses de crédit – destinées notamment à aider les ouvriers à acquérir leurs outils de travail.

« Qui sait aujourd'hui que trente-cinq sociétés de crédit mutuel fonctionnent obscurément dans Paris. Elles contiennent des germes féconds : mais ils auraient besoin, pour leur éclosion complète, du soleil de la liberté. »

Ce qui est visé, ce sont les monopoles. La liberté du travail est destinée à « servir de contrepoids à la liberté commerciale » afin de prévenir la constitution d'un « autocratie financière » dont les ouvriers, comme les « petits bourgeois », auront à souffrir. « Aujourd'hui n'est-il pas évident que le crédit, loin de se généraliser, tend au contraire à se concentrer dans quelques mains ? »

Le Manifeste fait une véritable offre de services à la bourgeoisie :

« Sans nous, nous le répétons, la bourgeoisie ne peut rien asseoir de solide ; sans son concours notre émancipation peut être retardée longtemps encore. Unissons-nous donc dans un but

commun : le triomphe de la vraie démocratie. » Les candidatures ouvrières, appuyées par la bourgeoisie, « seraient la preuve vivante de l'union sérieuse, durable des démocrates sans distinction de classe ni de position ».

Il ne faut pas se laisser abuser par le ton apparemment très modéré du texte : c'est bien à la séparation des classes qu'il appelle. De nombreux passages du Manifeste sont des allusions qui, en dehors du contexte propre de l'époque, ne peuvent pas être compris. L'électeur ouvrier est alors contraint de faire confiance à la probité ou à la compréhension du citoyen-individu qui présente sa candidature. Or qui sont-ils, ces candidats ? Des journalistes, des hommes de lettres, des avocats. Aussi, lorsque le texte dit : « Nous ne voulons pas être des clients ou des assistés : nous voulons devenir des égaux », il annonce que ces hommes-là, auxquels les ouvriers doivent confier leur sort, ne sont pas capables de comprendre leurs problèmes, qu'ils n'ont pas leur confiance.

Mais en définitive, c'est par l'exigence de la constitution d'un mouvement syndical indépendant de toute influence patronale et étatique que le texte de Tolain est une manifestation de l'autonomie de la classe ouvrière.

## ***La question des candidatures ouvrières en France***

Le Manifeste des Soixante revêt une importance particulière parce qu'il pose pour la première fois en termes concrets la question des candidatures ouvrières en France. Le suffrage universel existait bien, sous une forme restreinte, mais Tolain et ses amis entendaient souligner que malgré cela, la classe ouvrière souffrait d'une absence de représentation. Or cette réclamation allait soulever l'indignation des républicains eux-mêmes. On en était encore à l'idée que puisque l'Ancien régime était abattu, il n'existait plus en France de distinctions de classe. Ce qui était représenté, c'était l'individu-citoyen, non l'individu en tant qu'appartenant à une catégorie ou classe sociale. L'exigence d'une représentation spécifique de la classe ouvrière dans les institutions était perçue comme quelque chose de totalement nouveau, mais aussi comme un retour en arrière.

Chaque député élu était censé représenter la nation tout entière au Parlement. Qu'une catégorie d'électeurs demande par conséquent à être représentée en tant que telle était perçue comme une volonté de revenir à l'Ancien régime et à ses corporations. C'est ainsi qu'un « Contre-manifeste », signé par 80 ouvriers, fut aussitôt diffusé, affirmant que « depuis la Révolution de 1789 et celle de 1848, légalement, politiquement, il n'y a plus ni bourgeois ni ouvriers. Il y a des citoyens égaux et libres . »

A cela, Proudhon répond que c'est *précisément* la situation inaugurée par 1789 qui a créé une « distinction toute nouvelle, inconnue même aux temps féodaux, de classe bourgeoise et de classe ouvrière ou prolétariat ». C'est le droit issu de 89 qui a créé la distinction « entre la classe des patrons, détenteurs des instruments de travail, capitalistes et grands propriétaires, et celle des ouvriers, simples salariés ». Les publicistes de l'Opposition, c'est-à-dire de l'opposition républicaine, sont donc mal venus de nier que « la classe ouvrière, qui subsiste dans des conditions toutes nouvelles, en dehors de la solidarité bourgeoise, soit susceptible d'une conscience et d'une initiative propres » . Selon Proudhon, le Manifeste des Soixante est révélateur d'un « fait social d'une portée incalculable » : « l'avènement à la vie publique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre ».

Très en retrait par rapport au *Manifeste communiste* quant à son contenu doctrinal – aucune théorie de l'histoire n'y est esquissée, aucune prospective historique n'y est faite – le Manifeste des Soixante diffère sur un point essentiel : il ne parle pas au nom d'une idéologie (le communisme) mais au nom d'une classe, la classe ouvrière.

### ***Le mode d'exposition de sa pensée***

Le mode d'exposition de sa pensée dessert considérablement la bonne compréhension des livres de Proudhon. Emporté souvent par sa verve argumentative, il en oublie de « coller aux faits », se perd dans de longues digressions et néglige que le lecteur n'a pas besoin de tout savoir de la chaîne des idées qui l'ont conduit à sa démonstration. Au milieu d'une démonstration, il croit nécessaire de

revenir sur un point qu'il a développé dans un autre ouvrage plusieurs années auparavant et demande à ses lecteurs d'avoir la patience de le suivre sur cette voie : « Je les préviens seulement qu'ils me doivent au moins cinq minutes d'attention... » (*Capacité politique*). Il y a rarement un juste équilibre entre l'argumentation et le constat qu'il n'est pas nécessaire de tout dire. Le lecteur a souvent l'impression que Proudhon « cherche la petite bête » ; ce sera, on le verra, particulièrement le cas dans son argumentation contre les « coalitions ouvrières » dans la *Capacité politique des classes ouvrières*. En outre, voulant contester un point de vue, Proudhon consacre souvent de nombreuses pages à développer l'argument qu'il combat en se plaçant *du point de vue* de celui-ci, afin de le pousser jusqu'à ses extrêmes limites. Le lecteur pas toujours attentif peut finir par croire que c'est ce que Proudhon pense réellement !

En outre, il a souvent recours à la démonstration par l'absurde, procédé dans lequel il est passé maître, utile pour montrer l'inanité d'un raisonnement auquel il s'oppose mais qui ne contribue pas à clarifier l'exposé de ses propres doctrines.

Enfin, ses livres sont surchargés de ses polémiques avec les auteurs de son temps, auxquelles le lecteur contemporain est peu sensible ; polémiques dans lesquelles il s'engage en outre avec un évident délice mais qui, là encore, contribuent grandement à obscurcir le sens de sa pensée.

C'est ce qui explique que la plupart des livres de Proudhon sont difficiles à lire et que son langage est très daté. Pour le lire, il faut faire l'effort d'« entrer » dans son mode de penser. C'est ce qui explique aussi que Proudhon se soit souvent plaint d'être mal compris.

Le Manifeste des Soixante va mettre en relief une situation extrêmement paradoxale, qu'on peut résumer ainsi :

1. Proudhon répondra au texte de Tolain en écrivant un livre, qui ne sera publié que l'année suivante, après sa mort, et qui est considéré comme son testament politique : *De la capacité politique des classes ouvrières*.

2. Dans ce livre, Proudhon s'oppose aux candidatures ouvrières, préconise l'abstention, mais il s'oppose aussi à toute idée de grève et de coalition ouvrière !

3. Malgré ces deux derniers points, le mouvement syndicaliste révolutionnaire reconnaîtra en Proudhon l'un de ses principaux inspirateurs.

Nous ne nous attarderons pas, dans le présent travail, à expliciter le point de vue développé par Proudhon dans la *Capacité politique*, point de vue extrêmement complexe et qui ne se réduit pas à des formules lapidaires, comme le firent Marx et Engels. La réponse de Proudhon au Manifeste des Soixante ne se limite pas à son opposition aux « coalitions ». Lorsque Marx rapporte que Proudhon s'était réjoui que les mineurs de Rives-de-Gier aient été réprimés après s'être mis en grève, il montre simplement qu'il n'a lu la *Capacité politique* que superficiellement. Proudhon en effet, dit simplement que *du point de vue de la législation de l'époque*, la grève était illégale et que la répression était, pour ces mêmes raisons, *légitime*. Proudhon souligne d'ailleurs : « la plèbe travailleuse, dont je sers ici de mon mieux les nobles aspirations n'est encore, hélas ! qu'une multitude inorganique ; l'ouvrier ne s'est pas placé sur le même plan que le maître » . Il fait ici explicitement référence à l'article 1781 du code civil que Proudhon traduit ainsi : « La parole de l'ouvrier ne vaut pas celle du maître »... situation que bien entendu il n'approuve pas.

Proudhon souligne également que « ces luttes de coalitions entre ouvriers et maîtres (...) se terminent presque toujours à l'avantage de ceux-ci et au détriment de ceux-là ». Il ne conteste pas que les grévistes agissent « sous l'impulsion d'un sentiment de justice ». Ce qu'il entend souligner, c'est la contradiction entre l'action de grève des ouvriers « qui, je le reconnais expressément, n'avaient pas tort, au for intérieur, de se plaindre » mais qui à ce moment-là « outrepassaient, au for extérieur, leur droit ». Cette contradiction se résout toujours au profit des employeurs : « elle se rencontre, bien plus odieuse, dans la faveur généralement accordée à ces derniers [les employeurs], et la répression qui est le privilège ordinaire des autres [les ouvriers]. »

La liberté de coalition accordée par l'empereur est donc jugée mauvaise. Mais nous sommes en train de lire du Proudhon, et les choses ne sont pas aussi simples qu'elles ne paraissent. En effet, une « coalition » est, à l'époque, par définition une « association en mode subversif ». C'est « un concert de mesures pratiquées par plusieurs personnes dans la vue de nuire à d'autres ou à l'Etat. » Proudhon lui oppose l'association : « une coalition ouvrière n'est pas la même chose qu'une association d'ouvriers » . On a effectivement l'impression que notre auteur pinaille, mais il se plaît à souligner que les mots ont un sens. Vingt ans plus tard, le mot « coalition » n'aura plus, dans les dictionnaires, la même signification.

Proudhon n'aborde jamais les questions économiques ou sociales d'un point de vue idéologique. Il n'a jamais en tête un schéma de grand bouleversement révolutionnaire, le Grand Soir qui abattra brutalement le système capitaliste. Son approche est essentiellement pragmatique. Force est de constater que sur cette question il anticipe des pratiques qui seront mises en place par le système capitaliste lui-même : il existe aujourd'hui en France un organisme public chargé de veiller à l'application des règles de la concurrence et sanctionnant les entreprises qui se « coalisent » pour former des ententes monopolistes. Bien entendu ceux qui ont mis en place cet organisme n'ont sans doute jamais lu Proudhon, mais c'est exactement à cela que celui-ci pensait. Le but des coalitions est de « détruire la liberté commerciale, d'anéantir la concurrence » et de lui substituer la contrainte :

« Contrainte, lorsque, par l'accaparement des marchandises et la connivence des détenteurs, le commerce, auparavant multiple et libre, se trouve transformé en monopole ; contrainte, lorsque, par une convention secrète des entrepreneurs, les ouvriers, trop nombreux, pressés par le besoin, subissent une réduction de salaire ; ou bien lorsque, par une grève de leurs ouvriers, les maîtres doivent se résigner à leurs demandes . »

Le modèle de société qui transparaît dans le discours de Proudhon est une société dans laquelle se sont établies des relations paritaires, où la concurrence est garantie et où les prix des produits et les salaires sont encadrés et font l'objet de négociations. « Grâce au principe de

mutualité, dit-il, nous pouvons nous dispenser, dans la plupart des cas, d'en venir à une concurrence onéreuse et en pure perte. »

« Donc, s'il est juste, dans l'intérêt de la liberté du commerce, de la concurrence industrielle et du juste prix des denrées, de réprimer toute coalition ou manœuvre ayant pour but d'en amener la hausse ou la baisse, il est juste, à plus forte raison, d'empêcher les coalitions et réunions tendant à faire hausser ou baisser les prix du travail . »

Proudhon est opposé au principe des grèves parce que chaque augmentation de salaire ainsi obtenue conduit à un enchérissement des prix et il se produit un rééquilibrage et parce que le taux de salaire détermine le prix des marchandises : « l'augmentation des salaires et la réduction des heures de travail ne peuvent aboutir qu'à l'enchérissement universel » . « Dans l'état actuel des choses, le prix des salaires n'ont qu'une seule garantie d'équité, la liberté des transactions, vulgairement la concurrence . » Il reste que Proudhon est tout de même soucieux de savoir « comment obtenir ce juste prix du salaire » :

« Dans l'état actuel de la société, le droit à une rémunération équitable, soit par le producteur, soit par le consommateur, n'a qu'une manière de s'exercer : la liberté commerciale. En d'autres termes, l'unique garantie d'un prix ou salaire suffisant offerte à tous, soit qu'ils vendent, soit qu'ils achètent, est la libre concurrence. »

Surprenante déclaration ! Contre les prix trop élevés des marchandises, le consommateur a pour seule garantie la concurrence des producteurs et des marchands entre eux. D'autant que Proudhon constate quelques pages auparavant l'existence d'une « féodalité capitaliste », c'est-à-dire une entente entre capitalistes, qui nie la concurrence. Autrement dit, Proudhon conteste aux ouvriers le droit de se coaliser alors même que les pratiques capitalistes prouvent l'existence d'une coalition.

Tout l'échafaudage de Proudhon, parfaitement cohérent intellectuellement, est cependant fondé sur des prémisses fausses, que Marx ne manqua pas, avec raison, de souligner.

« Même ceux qui n'ont aucune notion d'économie politique et ne savent pas que le grand économiste bourgeois Ricardo, dans son livre, *Principes d'économie politique*, paru en 1817, a réfuté une fois pour toutes cette erreur commune, même ceux-là sont au courant du fait que l'industrie anglaise peut donner à ses produits un prix plus bas que n'importe quel autre pays, bien que les salaires soient relativement plus élevés en Angleterre que dans aucun autre pays d'Europe . »

Les faits ont montré que les luttes ouvrières ont conduit peu à peu à une amélioration des conditions d'existence des travailleurs, provoquant peut-être de manière circonstancielle un « enchérissement universel », mais suscitant chez les capitalistes la mise en œuvre de méthodes pour accroître la productivité du travail conduisant à une baisse du prix des produits.

La *Capacité politique des classes ouvrières* se termine par un véritable appel à la collaboration avec les classes moyennes.

« Actuellement les classes ouvrières, délaissant la pratique bourgeoise et s'élançant vers un idéal supérieur, ont conçu l'idée d'une garantie qui doit les affranchir tout à la fois et du risque d'avilissement des prix et salaires, et du remède funeste des coalitions. Cette garantie consiste, d'une part, dans le principe d'*association*, par lequel ils se préparent, sur toute la face de l'Europe, à se constituer légalement en compagnie de travailleurs, concurremment avec les entreprises bourgeoises ; et d'un autre côté, dans le principe plus général encore et plus puissant de la MUTUALITÉ, par lequel la Démocratie ouvrière, consacrant dès à présent la solidarité de ses groupes, prélude à la reconstitution politique et économique de la société . »

C'est dans « l'énergie combinée » du principe de mutualité et d'association que se trouve le « système de garanties morales et

matérielles auxquelles la civilisation aspire ». C'est là que se trouve l'« Idée » de la classe ouvrière.

L'idée semble bien être que le prolétariat doit s'associer pour constituer une économie parallèle, mais concurrente, à l'économie bourgeoise, en somme un réseau d'entreprises coopérativistes. Or Proudhon reproche aux ouvriers français d'avoir renoncé à cette idée, et de se retourner contre leurs maîtres :

« “Nous ne pouvons rien contre la bourgeoisie, disait le Manifeste des Soixante, et la bourgeoisie de son côté ne peut rien contre nous.” Avez-vous oublié ces paroles, ou si ce n'était de votre part qu'hypocrisie ? Il semblait, aux dernières élections, qu'un pacte fût signé entre vous et les bourgeois. Ce pacte, l'avez-vous rompu, prenant en apparence, sur une question équivoque, votre parti contre les patrons ? »

Les ouvriers se voient ainsi reprocher d'engager, contre ceux dont ils sollicitaient l'alliance dans le Manifeste des Soixante, un « état de guerre » : « une position fatale est faite en ce moment à la classe moyenne », pour laquelle Proudhon semble éprouver une réelle compassion.

« Cette classe moyenne, au sein de laquelle la Démocratie travailleuse, mieux inspirée, déclarait, il y a un an, vouloir s'absorber tout entière, ne semble-t-il pas qu'on travaille de toutes parts avec une sorte de fanatisme à la démolir, qu'on veuille la ramener au salariat ? »

Chaque jour la faillite fait de « larges trouées dans les rangs des petits bourgeois », se lamente Proudhon. Chose encore plus insupportable, « la gêne continue, la vie au jour le jour, la misère secrète les déciment ». Les ouvriers ne voient pas les « tribulations bourgeoises ». Ils sont devenus, par la loi sur les coalitions, « les auxiliaires de l'aristocratie capitaliste contre la petite industrie, le petit commerce et la petite propriété »...

## **1864 année charnière**

1864 fut pour le mouvement ouvrier international une année charnière :

- ◆ Lassalle meurt en ayant mis sur les rails un véritable parti socialiste allemand.
- ◆ Tolain publie le Manifeste des Soixante.
- ◆ Proudhon écrit *De la Capacité politique des classes ouvrières*.
- ◆ L'Association internationale des travailleurs est fondée.

La conclusion de la *Capacité politique* expose les conditions pour que le prolétariat puisse parvenir à la capacité :

1. La classe ouvrière est arrivée à la conscience d'elle-même « au point de vue de ses rapports avec la société et avec l'Etat », dit-il ; « comme être collectif, moral et libre, elle se distingue de la classe bourgeoise ».

2. Elle possède une « idée », une notion « de sa propre constitution », elle connaît « les lois, conditions et formules de son existence ».

3. Mais Proudhon s'interroge pour savoir si « la classe ouvrière est en mesure de déduire, pour l'organisation de la société, des conclusions pratiques qui lui soient propres ». Il répond par la négative : la classe ouvrière n'est pas encore en mesure de créer l'organisation qui permette son émancipation.

Or le 28 septembre 1864 est fondée à Londres l'Association internationale des travailleurs qui allait montrer à quel point Proudhon avait tort.

Proudhon semblait affligé par une syndrome qu'on appelle en psychosociologie le « gel de la prise de décision ». Ses positions sur les « coalitions ouvrières » et les grèves partent de prémisses fausses mais qu'il ne peut en aucun cas remettre en question parce que cela aurait, à ses yeux, remis en cause toute sa construction.

Il semble en particulier totalement ignorer la réalité du mouvement ouvrier de son époque. De 1852 à la loi sur les coalitions du 25 mai

1864, d'innombrables grèves ont secoué le pays pour des augmentations de salaires, la réduction de la durée du travail, les mauvaises conditions de travail, pour protester contre le renvoi d'un ouvrier en 1857 à Vicoigne, dans le Nord. Les sociétés de résistance, réprimées par la pouvoir, souvent dissoutes, se reconstituent sous d'autres noms et sous d'autres affectations : sociétés de secours mutuels, par exemple. Proudhon ne semble pas voir cela. Il ne semble pas non plus voir que le développement de la société industrielle modifie les conditions de travail et de lutte. La force motrice employée dans les usines est multipliée par cinq entre 1849 et 1869. Les progrès techniques, le machinisme augmentent la productivité du travail et réduisent les prix de revient. Le travail dans les manufactures se développe. Et pendant cette période, la hausse des salaires n'avait pas suivi celle du coût de la vie. Le salaire réel avait baissé. Les conditions de vie des ouvriers s'étaient considérablement dégradées. Comment s'étonner dès lors qu'ils revendiquent ? Proudhon ne semble pas conscient de cette situation. Pourtant, les ouvrages publiés à l'époque décrivant cette situation ne manquent pas .

D'un certain point de vue, la *Capacité politique* est très en dessous, du point de vue du projet ouvrier, du Manifeste des Soixante qui, au moins, réclame la constitution de syndicats ouvriers indépendants des patrons, aborde le sort des enfants dans les fabriques, etc. Proudhon semble complètement à côté du mouvement ouvrier réel.

### ***A ce point de notre exposé***

Il nous a semblé nécessaire d'insister sur l'exposé des idées développées par Proudhon dans la *Capacité politique des classes ouvrières* car s'y trouve sa pensée ultime : il meurt peu après et l'ouvrage sera publié à titre posthume.

On en vient à se demander comment un homme qui s'est opposé au principe des « coalitions ouvrières » et aux grèves a pu être l'un des inspireurs du mouvement syndicaliste révolutionnaire. Les auteurs libertaires ont évidemment vu le paradoxe et certains d'entre eux ont tenté de l'expliquer. Aucune explication cependant ne saurait tenir

lieu de justification. Les positions de Proudhon en 1864 sont extrêmement claires et parlent d'elles-mêmes.

Daniel Colson donne quelques explications séduisantes, mais la seule qui nous semble réellement pertinente réside dans « l'extraordinaire intelligence pratique et théorique des mouvements ouvriers d'alors ». Les militants ouvriers étaient parfaitement capables de faire le tri dans l'extraordinaire profusion d'idées qu'on peut trouver dans la pensée de Proudhon. Ce tri s'est d'ailleurs fait très tôt, bien avant l'apparition du syndicalisme révolutionnaire.

Bakounine reconnaissait la filiation intellectuelle qui le liait à Proudhon, mais ne cachait pas que des points fondamentaux le séparaient de lui et de ses héritiers. Le révolutionnaire russe s'était allié aux marxistes contre les proudhoniens lors du débat sur la collectivisation du sol, au congrès de Bâle de l'AIT. Bakounine s'était violemment opposé à Proudhon sur la question polonaise après la publication de *Si les traités de 1815 ont cessé d'exister ?* Bakounine, encore, avait reproché à Proudhon les dérapages déistes de la fin de sa vie.

En 1874, James Guillaume, un militant très proche de Bakounine, écrit un livre, *l'Anarchie selon Proudhon*, dans lequel il voulait résumer *l'Idée générale de la révolution*, les *Confessions d'un révolutionnaire* et le *Choix d'études sur la pratique révolutionnaire et industrielle*. L'avant-propos fut, semble-t-il, dicté par Bakounine, ou du moins remanié par lui. On y trouve la plupart des idées que Bakounine a développées sur Proudhon à travers ses écrits. Cet avant-propos constitue à juste titre le jugement définitif de Bakounine sur Proudhon :

« De tous les penseurs qui ont contribué au développement du socialisme moderne, Proudhon est celui qui a acquis la plus grande notoriété. Cette célébrité, selon nous, son nom la doit jusqu'à présent moins aux idées de l'écrivain qu'à quelques formules dans lesquelles il a enveloppé certaines de ses conceptions ; deux ou trois aphorismes franchement paradoxaux ont plus fait pour le rendre illustre aux yeux du grand public que toutes ses théories économiques et philosophiques. » (Bakounine, *Œuvres*, Champ libre, VI, lxiv.)

Il est vrai, ajoute l'avant-propos, que Proudhon lui-même s'est plu à compliquer la tâche de ceux qui voulaient trouver dans ses œuvres un corps de doctrine complet. Dans les dernières années de sa vie, révisant ses œuvres, « il a tenu à les corriger dans un sens plus mystique et idéaliste ».

L'objet de l'ouvrage de Guillaume n'est pas d'analyser l'ensemble de l'œuvre de Proudhon, mais simplement de commenter la partie de ses théories qui est « récupérable du point de vue de la propagande socialiste ». Il s'agit en quelque sorte de faire le tri, afin de rendre « ses véritables traits au socialisme de Proudhon ».

Si on devait faire une analyse réelle de l'œuvre de Proudhon, avoue l'avant-propos, on serait amené à stigmatiser « l'étrange association du philosophe idéaliste et du révolutionnaire réaliste, du métaphysicien et du comptable. Un tel ouvrage, où l'on serait amené à réfuter abondamment les diverses bizarreries de Proudhon, notamment ses théories de la justice immanente et du mariage, serait évidemment très intéressant ». Mais le propos du livre de Guillaume est simplement de commenter « la partie des théories de Proudhon, qui, reprises dans le programme de l'AIT, sont entrées dans la vie sociale ». C'est donc un but de « propagande utilitaire ».

La partie de l'œuvre de Proudhon à laquelle une portée révolutionnaire est reconnue est précisément désignée : il s'agit des doctrines exposées dans les ouvrages écrits à l'époque de la révolution de 1848, où sont développées les idées de l'abolition de l'Etat et d'organisation de la société en fédération économique. En dehors de cela, l'auteur ne s'engage pas à suivre Proudhon pas à pas mais à le critiquer « en maints endroits » ou à le compléter « quand ce sera nécessaire ».

« Nous n'essaierons pas de concilier les contradictions. Selon nous elles servent à démontrer que Proudhon, par aversion pour le communisme autoritaire, en était venu d'une part à conserver la propriété individuelle, mais en même temps il avait conscience de l'inconvénient de ce mode... » (Bakounine, Œuvres, Champ libre, VI, lxxvii.)

En somme, le mouvement anarchiste de 1874 ne se réfère à Proudhon que de manière sélective, et seulement pour les idées qu'il

a développées vers 1848. Pour le reste, le proudhonisme est envisagé de manière critique, en filtrant considérablement son contenu.

Les syndicalistes révolutionnaires, trente ans plus tard, ne se montreront pas moins perspicaces que les militants de l'entourage de Bakounine.

Le Manifeste des Soixante .....	1
La question des candidatures ouvrières en France .....	5
Le mode d'exposition de sa pensée.....	6
1864 année charnière.....	13
A ce point de notre exposé .....	14